



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 27 JUIN 2016	Dossier complet le 27 JUIN 2016	N° d'enregistrement 2016 - 2022

1. Intitulé du projet

Démolition et reconstruction de serres à usage maraîcher à l'identique sur la commune de Saint Philbert de Grand-Lieu

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA Les Trois Moulins

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. VINET CHARLES

RCS / SIRET

3 1 5 5 8 9 5 0 7 0 0 0 1 3

Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36	Surface des serres à reconstruire à l'identique : 3.0685 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La SCEA les Trois Moulins souhaite la déconstruction et reconstruction à l'identique d'un bloc de serres existant destinée exclusivement à la culture maraîchère. Le terrain se situe à la pointe nord-est de la commune de Saint-Philbert-De-Grand-Lieu (44). La superficie du bloc est de 30 685 m².

Il s'agit d'un ensemble composé de 45 chapelles de 170 m apposées les unes à côtés des autres. Les chapelles d'une largeur de 4 posséderont comme c'est le cas actuellement une hauteur de 6.20 m au faîtage et de 5.30 m à l'égout. Les matériaux utilisés seront le verre blanc, l'acier galvanisé et l'aluminium de teinte naturelle. Aucune modification ne sera effectuée concernant les bâtiments existants ou les aménagements en limite parcellaire. L'accès au terrain depuis la route départementale D117A au nord restera inchangé. Les eaux de pluies engendrées par le projet seront gérées à l'identique des serres démolies. La gestion actuelle des eaux de pluies est conforme à la réglementation.

4.2 Objectifs du projet

Modernisation du bloc de serres avec pour objectif la réduction de la consommation énergétique; l'amélioration des conditions de travail (confort thermique) et l'élévation du potentiel économique :

- économie d'énergie : - 30 % car les serres seront plus étanches (installation d'écrans d'isolation thermique)
- nouvelle serre plus lumineuse donc augmentation de l'activité photosynthétique des plantes qui permet un accroissement de la production

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Démolition des serres existantes (3 semaines)

Plus de 90% des matériaux des serres détruites sont recyclés. Le reste est évacué en décharge, dans des filières adaptées.

Le reste des travaux s'étend sur 5 mois :

- Implantation et scellement des poteaux de structures
- Montage des structures métalliques (poteaux, arceaux, renforts)
- Couverture par panneaux de verre
- Mise en place des évacuations d'eaux pluviales (gouttières, collecteurs, raccordement bassin)
- Installation des équipements d'irrigation

Aucune modification n'est effectuée concernant les bâtiments existants ou les aménagements en limite parcellaire. Le bassin tampon ne fait pas l'objet de modification. Il est conforme à la réglementation en vigueur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet n'entraîne aucune modification de culture : culture maraîchère.

Les eaux de pluies engendrées par le projet seront gérées à l'identique des serres démolies.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à l'avis de la commission départementale des sites. Une étude paysagère est réalisée dans ce cadre.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface d'assiette (surface cadastrale parcelles concernées)	144 128 m ²
Surface d'emprise des serres existantes à démolir	30 685 m ²
Surface d'emprise des serres à construire	30 685 m ²
45 chapelle de 4 m de large	180 m
Longueur	170 m
Hauteur	6.20 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit :
La Brosse-Tenaud
44310 ST PHILBERT DE
GRAND-LIEU

Coordonnées géographiques¹

Long. 47 ° 03 ' 37 " 30 Lat. 1 ° 34 ' 37 " 13

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit de la déconstruction et de la reconstruction à l'identique d'un bloc de serres. Le projet n'entraîne aucun changement d'usage des sols.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de St Philbert de Grand-Lieu
Date d'approbation : 29/01/2007, dernière révision : 06/05/13
Les parcelles sont classées en zone A (agricole)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de St Philbert de Grand-Lieu, riveraine d'un lac de plus de 1000 ha
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département a établi un plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les routes départementales, en juin 2013. La RD 117 est concernée. Le projet est situé en dehors des secteurs affecté par le bruit.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le recensement communal n'intègre pas le site en projet dans une enveloppe zone humide. Le projet n'est pas non plus concerné par la carte des zones humides probables de Loire-Atlantique. Aucune zone humide n'a été délimitée sur le site en projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de plan de prévention des risques sur la commune. La commune est concernée par un atlas des zones inondables affluents Lac de Grand Lieu. Le site en projet ne se situe pas dans la zone inondable.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Natura 2000 "Lac de Grand Lieu". FR210008 (ZPS) : distance environ 5,9 km à vol d'oiseau ; FR5200625 (SIC) : distance environ 5,1 km à vol d'oiseau.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà irrigué, le projet n'engendrera pas de nouveau prélèvement.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est occupé par des serres qui seront démolies, puis reconstruites à l'identique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne aucune modification d'emprise, ni aucune modification dans la vocation et les usages du site.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles en projet ont une vocation agricole et conservent cette vocation
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le transport de marchandises dangereuse. Le projet peut être concerné par ce risque extérieur à l'exploitation du fait de son emplacement : axe routier proche du site (environ 500 m)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est en zone de sismicité : 3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact lié aux engins agricoles, mais cet aspect est préexistant. L'impact ne sera pas amplifié.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Serres non éclairées
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CO2 à partir de la chaufferie Les serres sont actuellement chauffées par une chaudière biomasse, une cogénération et du gaz en complément. Cela représente 300 kWh/m2/an. Incidence positive du projet qui devrait permettre une réduction de 30 % de la consommation (installation d'écrans d'isolation thermique) L'entreprise est normée ISO 50 001
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface imperméabilisée sera la même qu'aujourd'hui, et les eaux seront collectées et orientées, comme actuellement vers le bassin de rétention. Le projet n'entraîne aucune modification liées à la collecte et à la régulation des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera comme actuellement le lessivage d'éléments fertilisants.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles conservent leurs rôles de production agricole. Le projet assurera la poursuite de l'activité telle qu'elle existe aujourd'hui.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- La réalisation d'une étude d'impact pour ce projet semble inutile au regard des points ci dessous :
- Le projet consiste à la déconstruction et à la reconstruction à l'identique d'un bloc de serre existant de 3.07ha.
 - Le projet ne provoque aucun impact d'aucune sorte dans sa phase d'exploitation : absence de surface imperméabilisée supplémentaire, impact paysager identique, usages sur la zone et occupations des sols inchangés.
 - Les impacts pendant la phase de travaux sont également faible car les travaux ne nécessitent aucun terrassement et l'accès au site est existant. 90 % des matériaux issus des serres détruites sont recyclés.
 - Le projet permet par ailleurs des économies énergétiques de 30 % car les serres seront plus étanches (installation d'écrans d'isolation thermique).
 - le projet assurera la continuité de l'activité de maraîchage existante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	✓
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	✓
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	✓

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Zonage humide communal
Extrait de l'atlas des zones inondables

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

St Philbert de Cd Luce

le,

23/06/2016

Signature

